

Indigita lance une nouvelle formation en ligne pour aider les banques suisses à rester conformes avec la réglementation FATCA

Genève, 7 octobre 2021 - La société suisse regtech Indigita SA a lancé un nouveau cours e-Learning sur le Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA), destiné aux professionnels travaillant pour des institutions financières suisses. La formation en ligne répond aux besoins de formation des banques suisses en couvrant des concepts, des définitions et des exigences importants, en expliquant les règles de divulgation et de déclaration et en soulignant les exemptions définies par la loi.

La réglementation FATCA oblige les institutions financières situées en dehors des États-Unis à identifier les comptes détenus par des ressortissants américains et à déclarer les informations sur ces comptes à l'administration fiscale étatsunienne. Cela conduit à diverses exigences de documentation pour les clients des banques suisses, en fonction de la situation individuelle des clients et personnes juridiques concernées.

Les banques suisses doivent s'assurer que tout le personnel chargé des tâches liées à FATCA possède le savoir-faire nécessaire pour appliquer correctement le règlement. Pour aider les institutions financières suisses à former leurs employés sur FATCA et à rester en conformité avec la loi, Indigita a conçu un cours e-Learning compact qui couvre les connaissances pertinentes en 13 chapitres :

- | | |
|--|--|
| 1. Introduction à la FATCA | 7. Processus d'ouverture de comptes individuels sous FATCA |
| 2. L'impact de FATCA sur les clients des banques suisses et les contribuables américains | 8. Future due diligence FATCA sur les comptes individuels préexistants |
| 3. Accords intergouvernementaux (IGA) et juridictions partenaires | 9. Processus d'ouverture de comptes d'entité sous FATCA |
| 4. Le système de classification des entités FATCA | 10. Enregistrement et archivage des informations |
| 5. Conformité à FATCA pour différentes entités financières | 11. Rapports et suivi |
| 6. Entités étrangères non financières | 12. Retenue FATCA |
| | 13. Autres concepts importants de la FATCA |

Le cours e-Learning guide les participants de manière progressive à travers les différents sujets et combine la théorie avec des éléments interactifs, des exemples et des scénarios pour créer une expérience d'apprentissage engageante. La formation ne nécessite d'aucune connaissance préalable du sujet et dure environ 40 minutes. Elle se termine par une évaluation finale pour évaluer les progrès d'apprentissage des participants.

Le nouveau cours sur la réglementation FATCA représente un ajout supplémentaire au vaste portefeuille de solutions d'apprentissage en ligne d'Indigita et est disponible en anglais dès maintenant.

Plus d'informations sur l'offre e-Learning d'Indigita : <https://www.indigita.ch/e-learning>

Indigita SA

Indigita SA est une société suisse regtech basée à Genève qui fournit une suite d'outils numériques afin d'aider les institutions financières et leurs employés à mener des activités transfrontalières de manière sûre et conforme. En combinant les connaissances réglementaires de pointe de son principal actionnaire, BRP Bizzozero & Partners SA, et des solutions numériques innovantes, Indigita SA offre aux banques et aux gestionnaires indépendants l'accès à une base de données complète et à jour de règles transfrontalières couvrant plus de 185 des pays.

www.indigita.ch

Contact presse

Elena Liotto

Marketing and Communication Manager

+41 78 763 48 70

elena.liotto@indigita.ch